



**Odomètres NESTLE modèles 591 100 et 591 160
(Précision ordinaire)**

La présente décision est établie en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988, modifié par le décret n° 96-441 du 22 mai 1996, relatif au contrôle des instruments de mesure, et du décret n° 72-388 du 4 mai 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs de longueur.

FABRICANT :

GOTTLIEB NESTLE GmbH & Co KG, Freudenstädter Strasse 37-43,
72280 DORNSTETTEN (ALLEMAGNE).

DEMANDEUR :

TOP/METRO S.A.R.L., 22, rue Gustave Eiffel, Espace Cristal, Technoparc,
78306 POISSY CEDEX (FRANCE).

CARACTÉRISTIQUES :

Les odomètres NESTLE modèles 591 100 (roue mesureuse pleine en tôle) et 591 160 (roue mesureuse à rayons) servent à mesurer la longueur de pistes ou de routes. Ils sont constitués par :

- une roue mesureuse d'un mètre de circonférence, garnie d'une bande de roulement noire et plate en caoutchouc, de largeur 20 mm;
- un tube de section rectangulaire repliable sur lequel est monté l'axe de la roue mesureuse et dans lequel est situé le système de transmission par courroie dentée en caoutchouc; la partie inférieure de ce tube est prolongée par une flèche utilisée pour repérer le début et la fin du parcours mesuré; la partie supérieure est prolongée par un manche avec une poignée;
- un compteur fixé sur un support soudé sur le tube de section rectangulaire;
- une béquille triangulaire avec un levier situé à son sommet et servant de frein de roue.

Le compteur mécanique comporte :

- quatre rouleaux chiffrés à mouvement discontinu pour l'affichage des mètres;
- un rouleau à mouvement continu pour l'affichage des centimètres, gradué en centimètre et chiffré tous les cinq centimètres;
- un levier pour la remise à zéro.

Les caractéristiques de cet instrument sont les suivantes :

- circonférence de la roue de mesure : 1 m ;
- longueur minimale mesurable : 2 m ;
- échelon d'indication : 1 cm ;
- vitesse maximale de mesurage : 1 m/s
- capacité du compteur : 9 999,99 m ;
- classe de précision ordinaire.

SCELLEMENTS :

Une coupelle plombée située sous le support du compteur interdit l'ouverture et le démontage du compteur et du dispositif d'entraînement. Une plaque de protection rivetée empêche le démontage de la roue mesureuse.

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

Les odomètres TOP/METRO modèles 591 100 et 591 160 ne peuvent pas être utilisés, même occasionnellement, pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

Les inscriptions suivantes sont portées sur la plaque d'identification destructible par arrachement collée sur le tube de section rectangulaire :

- nom du fabricant;
- marque d'identification du demandeur;
- modèle, numéro dans la série du modèle et année de fabrication;
- classe de précision;
- numéro et date de la présente décision d'approbation;
- échelon d'indication;
- circonférence de la roue mesureuse;
- longueur minimale mesurable;
- vitesse maximale de mesurage;
- la mention INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION :

L'erreur maximale tolérée en vérification primitive est égale à la moitié de l'erreur maximale tolérée en service fixée par le décret n° 72-388 susvisé.

Les odomètres TOP/METRO modèles 591 000 et 591 160 sont dispensés de la vérification périodique.

DÉPÔT DE MODÈLES :

Plans et photographies déposés à la Sous-Direction de la Métrologie sous la référence DA.13-1664, à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France et chez le demandeur.

VALIDITÉ :

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

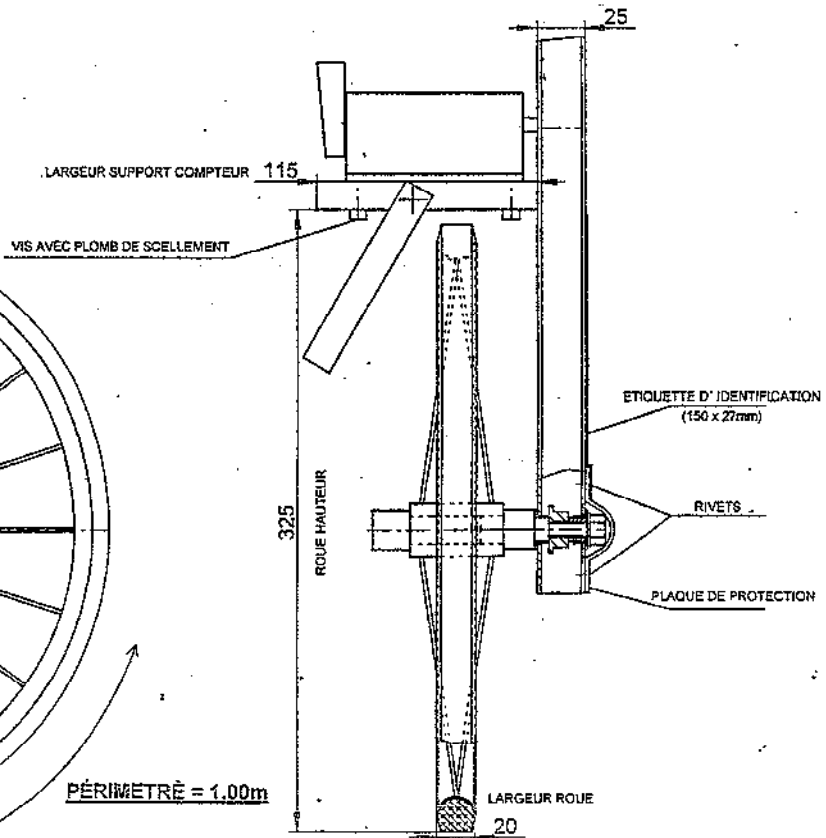
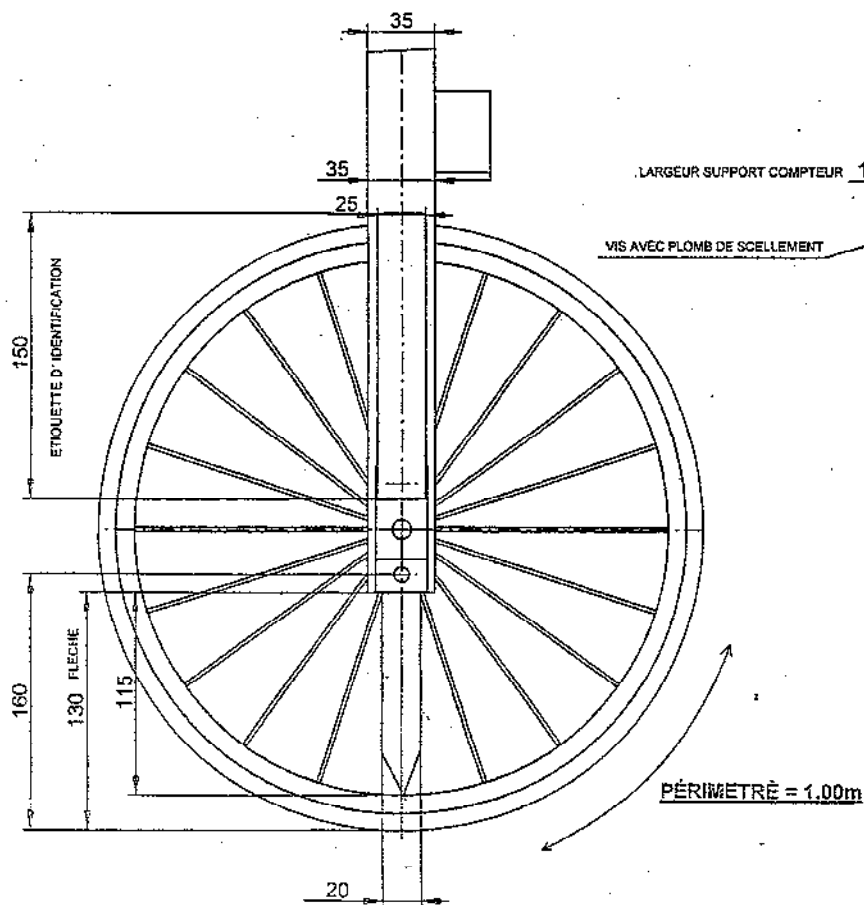
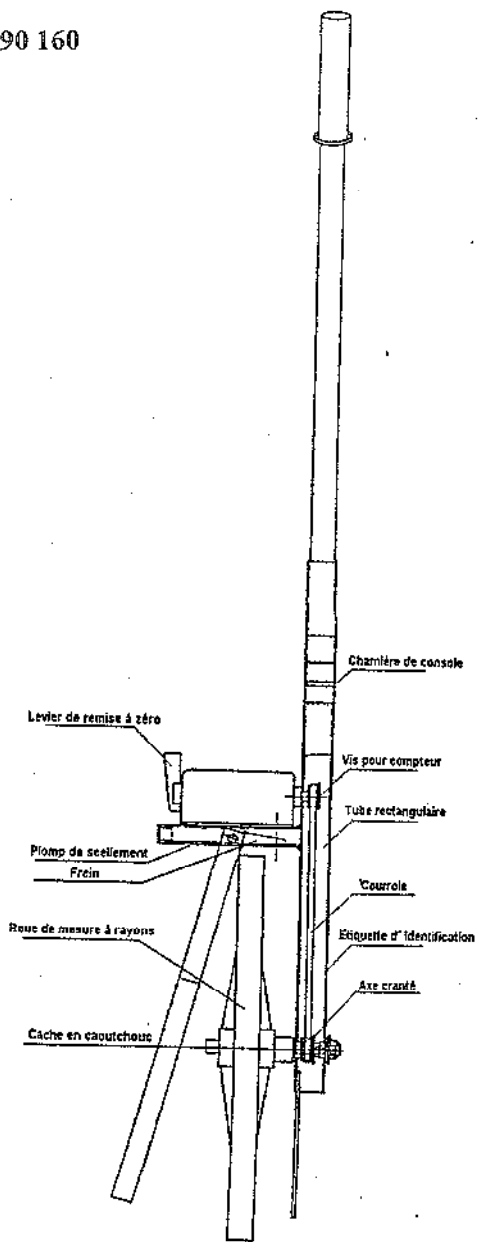
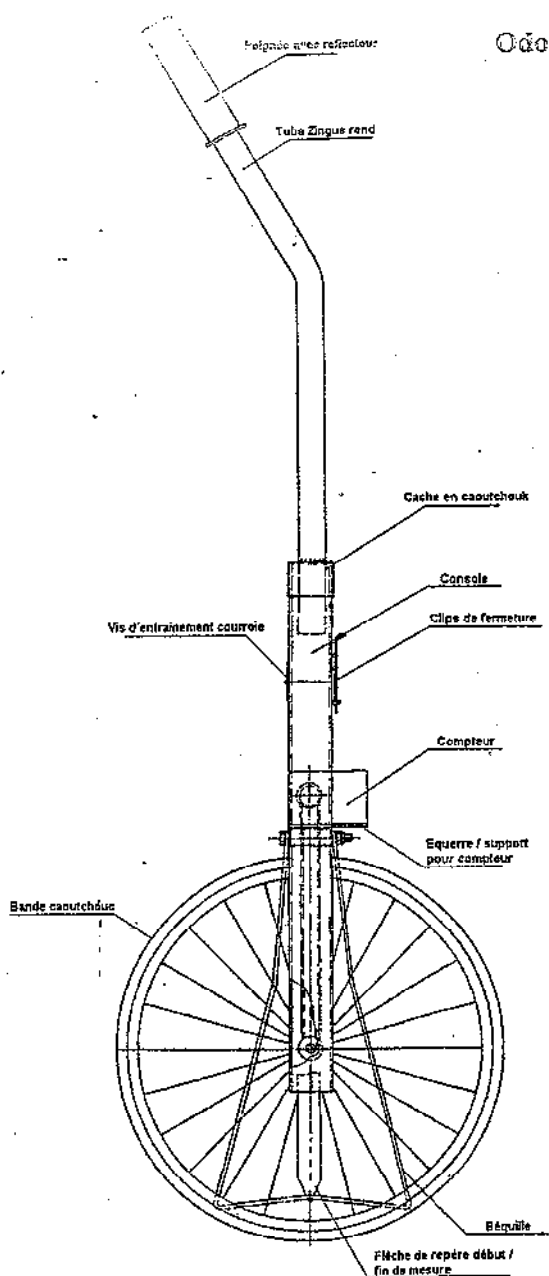
ANNEXES :

Photographies;
Plans.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.-F. MAGANA

Plans



Photographies



Odomètre NESTLE modèle 591 100



Odomètre NESTLE modèle 591 160